

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : AÉROSOL PRO-FINI
 Code du produit : Tous sauf les apprêts & arrêts silicone

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Finition, refinition et retouche des meubles en bois et laminé

1.3. Fournisseur

Distributeur

Dover Finishing Products, Inc.
 180 Avenue du Voyageur
 H9R 6A8 Pointe-Claire, QC - Canada
 T 514-420-6030
dfpservice@dfp.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-354-4445

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Flam. Aerosol 1	H222
Press. Gas (Liq.)	H280
Acute Tox. 4 (Voie orale)	H302
Acute Tox. 2 (Inhalation;poussières,brouillard)	H330
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2A	H319
Repr. 1B	H360
STOT SE 2	H371
STOT SE 3	H335
STOT SE 3	H336
STOT RE 1	H372
Asp. Tox. 1	H304

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable
 H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
 H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H330 - Mortel par inhalation
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires
 H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges
 H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
 H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes
 H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (GHS CA) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 - Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

AÉROSOL PRO-FINI

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284 - Porter un équipement de protection respiratoire
P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P330 - Rincer la bouche.
P331 - NE PAS faire vomir.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 - Garder sous clef.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

30 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral)
29,75 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Acétone	(n° CAS) 67-64-1	0,025 - 30
Acétate de n-butyle	(n° CAS) 123-86-4	0,03 - 21,25
Butan-1-ol	(n° CAS) 71-36-3	6 - 21,25
Xylène, isomères mixtes, purs	(n° CAS) 1330-20-7	0,06 - 17
Alcool isobutylique	(n° CAS) 78-83-1	0,6 - 4,25
Méthanol	(n° CAS) 67-56-1	0,055 - 4,25
2-Butoxyéthanol	(n° CAS) 111-76-2	0,5 - 2,5
1-Méthoxypropan-2-ol	(n° CAS) 107-98-2	0,5 - 2,5

Remarques : Les concentrations listées représentent des intervalles réels qui sont le résultat de la variation de chaque lot.

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS provoquer de vomissement à moins que cela ne soit demandé par le personnel médical. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

AÉROSOL PRO-FINI

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Mortel par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
----------------------------------	---

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone (CO ₂), poudre chimique sèche, mousse.
--------------------------------	---

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Aucun connu.
------------------------------------	----------------

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Aérosol extrêmement inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Fumées toxiques.
Danger d'explosion	: La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Des pulvérisations d'eau peuvent être inefficaces sur un incendie, mais elles peuvent protéger les pompiers et refroidir les conteneurs fermés. Utiliser un ajutage à jet diffusé si de l'eau est utilisée. Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.
-------------------	---

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Porter un équipement de protection respiratoire. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas toucher le produit. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter un équipement de protection individuel.
Procédés de nettoyage	: Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les gaz, fumée, Vapeur, aérosols, brouillards. Ne pas avaler. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement	: Déchets dangereux par suite de risque explosion.

AÉROSOL PRO-FINI

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Conditions de stockage	: Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Garder sous clef.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acétate de n-butyle (123-86-4)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	50 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	150 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
USA - ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2017
Acétone (67-64-1)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	250 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	500 ppm
Alcool isobutylique (78-83-1)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	50 ppm
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	150 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr; CNS impair
USA - ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2018
Méthanol (67-56-1)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	250 ppm
1-Méthoxypropan-2-ol (107-98-2)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	50 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	100 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye irr; CNS impair; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen: Agents which cause concern that they could be carcinogenic for humans but which cannot be assessed conclusively because of a lack of data. In vitro or animal studies do not provide indications of carcinogenicity which are sufficient to classify the agent into one of the other categories)
USA - ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2017
2-Butoxyéthanol (111-76-2)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
USA - ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2017
Butan-1-ol (71-36-3)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques

Protection oculaire:

AÉROSOL PRO-FINI

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide visqueux
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Solvant
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Plus lent que l'éther.
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 56 - 171 °C
Point d'éclair	: -104 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Plus lourd que l'air
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Réagit fortement avec les agents oxydants.
Stabilité chimique	: Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas perforez. Ne pas brûler. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Chaleur. Matières incompatibles. Étincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Surchauffe. Humidité.
Matières incompatibles	: matières comburantes. Agents réducteurs. métaux. Acides. Alcalis.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Fumées toxiques.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Oral: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Inhalation:poussière,brouillard: Mortel par inhalation.

AÉROSOL PRO-FINI

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
DL50 orale rat	10768 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 17600 mg/kg
CL50 inhalation rat	390 ppm/4h
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	0,05 mg/l/4h
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	1,86 mg/l/4h
Acétone (67-64-1)	
DL50 orale rat	5800 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 15700 mg/kg
CL50 inhalation rat	50100 mg/m ³ (Exposure time: 8 h)
Alcool isobutylique (78-83-1)	
DL50 orale rat	2460 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3400 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 6,5 mg/l/4h
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 4350 mg/kg
DL50 voie cutanée	1700 mg/kg
CL50 inhalation rat	29,08 mg/l/4h
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	27,57 mg/l/4h
Méthanol (67-56-1)	
DL50 orale rat	6200 mg/kg
DL50 cutanée lapin	15840 mg/kg
CL50 inhalation rat	22500 ppm (Exposure time: 8 h)
1-Méthoxypropan-2-ol (107-98-2)	
DL50 orale rat	5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	13 g/kg
CL50 inhalation rat	> 7559 ppm (Exposure time: 6 h)
2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
DL50 orale rat	470 mg/kg
CL50 inhalation rat	486 ppm/4h
Butan-1-ol (71-36-3)	
DL50 orale rat	700 mg/kg
DL50 orale	2100 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3402 mg/kg
DL50 voie cutanée	3400 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 8000 ppm/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

AÉROSOL PRO-FINI	
Vaporisateur	Aérosol

Symptômes/effets après inhalation	: Mortel par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.

AÉROSOL PRO-FINI

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
CL50 poisson 1	100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])
CL50 poissons 2	17 - 19 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
EC50 72h algae 1	674,7 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
Acétone (67-64-1)	
CL50 poisson 1	4,74 - 6,33 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CL50 poissons 2	6210 - 8120 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 Daphnie 1	10294 - 17704 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CE50 Daphnie 2	12600 - 12700 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
Alcool isobutylique (78-83-1)	
CL50 poisson 1	1370 - 1670 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 poissons 2	375 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 Daphnie 1	1300 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 Daphnie 2	1070 - 1933 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
CL50 poisson 1	13,4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 poissons 2	2,661 - 4,093 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 Daphnie 1	3,82 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: water flea)
CE50 Daphnie 2	0,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Gammarus lacustris)
Méthanol (67-56-1)	
CL50 poisson 1	28200 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 poissons 2	> 100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
1-Méthoxypropan-2-ol (107-98-2)	
CL50 poisson 1	20,8 g/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 Daphnie 1	23300 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
CL50 poisson 1	1490 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])
CL50 poissons 2	2950 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
Butan-1-ol (71-36-3)	
CL50 poisson 1	1730 - 1910 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CL50 poissons 2	1740 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 Daphnie 1	1983 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 Daphnie 2	1897 - 2072 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
EC50 72h algae 1	> 500 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
EC50 96h algae (1)	> 500 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
NOEC chronique crustacé	4,1 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

AÉROSOL PRO-FINI	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

AÉROSOL PRO-FINI	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

AÉROSOL PRO-FINI

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,81 (at 23 °C)
Acétone (67-64-1)	
BCF poissons 1	0,69
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,24
Alcool isobutylique (78-83-1)	
BCF poissons 1	(no bioconcentration expected)
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,79 (at 25 °C)
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
BCF poissons 1	0,6 - 15
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 - 3,15
Méthanol (67-56-1)	
BCF poissons 1	< 10
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,77
1-Méthoxypropan-2-ol (107-98-2)	
BCF poissons 1	< 2
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,437
2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,81 (at 25 °C)
Butan-1-ol (71-36-3)	
BCF poissons 1	0,64
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,785 (at 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,81 (at 23 °C)
Acétone (67-64-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,24
Alcool isobutylique (78-83-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,79 (at 25 °C)
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 - 3,15
Méthanol (67-56-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,77
1-Méthoxypropan-2-ol (107-98-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,437
2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,81 (at 25 °C)
Butan-1-ol (71-36-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,785 (at 25 °C)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	: Non classé
Autres informations	: Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Indications complémentaires	: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.
Écologie - déchets	: Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

AÉROSOL PRO-FINI

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

N° UN (TMD) : UN1950
TMD Classes de danger primaires : 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammables
TMD Classes Subsidiaries : 6.1
Description document de transport : UN1950 AÉROSOLS, 2.1 (6.1)
Désignation officielle pour le transport (Transport des marchandises dangereuses (TMD)) : AÉROSOLS

Étiquettes de danger (TMD) :



14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.3. Transport aérien et maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 11-01-2018
Date de révision : 12-21-2018
Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



SDS Canada (GHS)_NEXREG_NEW

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.